

Décision n° 03-913
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 24 juillet 2003
fixant la date de publication du catalogue d'interconnexion de France Télécom
pour l'année 2004

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1998 autorisant la société France Télécom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public, et notamment le paragraphe 12.3 du cahier des charges qui lui est annexé ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2002 modifiant l'arrêté du 12 mars 1998 autorisant la société France Télécom à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir le service téléphonique au public ;

Vu la décision n° 03-907 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 juillet 2003 établissant pour 2004 les listes des opérateurs exerçant une influence significative sur le marché des télécommunications ;

Le paragraphe 12.3 du cahier des charges annexé à l'autorisation susvisée prévoit notamment que "Aussi longtemps que l'opérateur figure sur la liste établie en application du a ou du b du 7° de l'article L. 36-7 du code des postes et télécommunications, il est soumis aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L. 34-8 ainsi que des articles D. 99-1 à D. 99-22 du code des postes et télécommunications. L'opérateur publie une fois par an, à une date fixée par l'Autorité de régulation des télécommunications avec un préavis au moins égal à deux mois, l'offre technique et tarifaire d'interconnexion, appelée catalogue d'interconnexion, prévue au II de l'article L. 34-8 précité."

Après en avoir délibéré le 24 juillet 2003 ;

Décide :

Article 1er. - La date à laquelle France Télécom publie son catalogue d'interconnexion pour l'année 2004 est fixée au 15 octobre 2003.

Article 2. - Le Président de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de notifier à France Télécom la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 2003

Le Président

Paul Champsaur